Image not found or type unknown

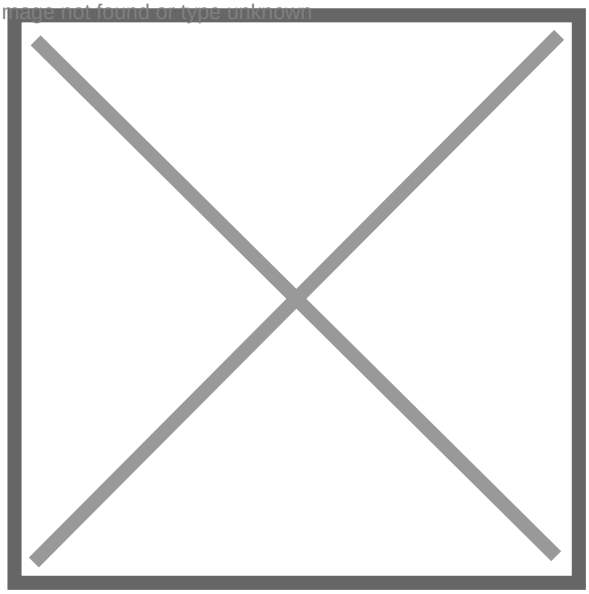

Droit de rétractation inscription club

Par **glide**, le **05/09/2008** à **10:36**

Je recherche des informations concernant le droit de rétractation et le remboursement suite à une inscription à un club de loisirs.

Je me suis inscrit au mois de juin à un club multi loisirs pour célibataires à Lyon, et ce pour 18 mois. La date effective du début de mon inscription étant fixée au 25 août, date qui figure sur le contrat.

Or, entre temps, pour des raisons professionnelles (travail dans une autre région) et personnelles, je n'ai plus la possibilité de profiter de ce club, ni la semaine ni le week-end.

Lorsque je me suis rendu à l'évidence que mon emploi du temps ne pourrait pas me permettre de profiter des soirées et autres événements organisés par ce club, j'ai écrit à la responsable du club pour lui demander d'annuler mon inscription. Il s'agit de la responsable avec laquelle j'avais eu l'entretien initial au cours duquel elle m'avait convaincu de m'inscrire dès le mois de juin pour un début fin août, alors que je souhaitais réfléchir encore un peu. J'aurais alors dû laisser passer les vacances pour valider définitivement mon inscription (ce fut mon erreur).

Je vous écris car elle m'a répondu qu'aucune annulation était possible, et donc que j'avais tout bonnement perdu mes 620€ d'inscription. Je suis tombé des nues en entendant cela. Je conçois avoir fait une erreur en m'inscrivant si vite, peut-être séduit trop vite par un discours commercial alléchant. Mais tout de même.

Aujourd'hui, je ne sais que faire car je n'ai matériellement pas la possibilité de profiter de ce club car n'étant plus physiquement à partir d'octobre en région lyonnaise. Et je suis surtout embêté de perdre 620€ ainsi alors que j'ai demandé l'annulation de mon inscription avant même la date de début du contrat. 620€ est une grosse somme qui me ferait du bien

financièrement parlant. Au mois de juin, je l’ai dépensée car j’avais une bien meilleure vision de mon avenir professionnel à moyen terme. Or, là, depuis peu, ce n’est plus vraiment le cas.

Bref, ce n’est pas un argument qui va forcément dans le sens de ma demande.

L’objet de ma lettre est donc de savoir si je possède un recours, éventuellement juridique, pour récupérer mon argent (suite à cette annulation demandée avant la date de début du contrat à ce club multi loisirs pour célibataires à Lyon), ou alors si je dois m’en prendre qu’à moi-même de m’être inscrit si vite à ce club (si tôt par rapport à la date de début effective) pensant pouvoir en profiter.

Merci d'avance.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés